



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P112_2021

Date : 12/04/2021

OBJET : Fouilles archéologiques préventives préalable à l'aménagement de la ZAC des Costils sur la commune de Les Pieux

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure un marché public de travaux pour la réalisation des fouilles archéologiques préventives préalable à l'aménagement de la ZAC des Costils sur la commune de Les Pieux.

A l'issue de cette consultation, deux entreprises ont remis une offre.

Aussi, après examen des candidatures, vérification, analyse et classement des offres, il est proposé de signer le marché public avec l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des documents de consultation :

Institut National de Recherches Archéologiques Préventives – Direction Interrégionale Grand Ouest – 37 rue du Bignon – CS 67737 – 35577 CESSON-SEVIGNE cedex.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2123.1.1°,

Décide

- **De signer** le marché public pour la réalisation des fouilles archéologiques préventives préalable à l'aménagement de la ZAC les Costils sur la commune de Les Pieux avec l'entreprise :

- Institut National de Recherches Archéologiques Préventives – Direction Interrégionale Grand Ouest – 37 rue du Bignon – CS 67737 – 35577 CESSON-SEVIGNE cedex pour un montant de 92 504,71 € HT soit 111 005,65 € TTC,
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget principal, article 2031, ligne de crédit 77307,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE